

# Demande de prise en charge du Bilan de compétences

## À L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR

Dans le cadre du plan de formation



Le salarié a 10 jours pour accepter ou refuser



Refus du salarié



Absence de réponse dans les 10 jours ou refus formel

employeur salarié centre de bilan

Accord du salarié



Signature convention tripartite et réalisation du bilan de compétences



Demande de financement par l'ANFA



Refus selon règles de financement



Accord selon règles de financement



## À L'INITIATIVE DU SALARIÉ

Dans le cadre d'un congé pour bilan de compétences



Demande d'autorisation d'absence



À effectuer par le salarié auprès de l'employeur 60 jours au moins avant le début du bilan de compétences



Réponse de l'employeur



Sous 30 jours à réception de la demande



Accord de l'employeur



Demande de financement par le FONGECIF



Report de l'autorisation



Ne pouvant excéder 6 mois (argumentation motivée)

Seconde demande



À partir du 6<sup>e</sup> mois suivant la 1<sup>ère</sup> demande

